

1902 ; alors sa soeur Marguerite la remplace et, avec générosité et succès, occupe la charge jusqu'à sa mort.

Lors du centenaire de la profession de la Servante de Dieu (1823-1923), on a publié à Lyon un opuscule intitulé : *Souvenir du Centenaire de Jésus-Marie*. Il contenait un article dans lequel Marguerite montre combien la mémoire de la Servante de Dieu était demeurée vivante, malgré vingt ans d'absence des religieuses de la France.

Nous transcrivons ; en a) quelques lignes de cet article et en b) d'autres, de la même auteure, tirées de la publication : *Une date dans l'histoire de Jésus-Marie*, 1930.

a)

Nos mignonnes petites élèves invoquent tous les saints du paradis, mais c'est surtout de la chère Fondatrice de la maison, certainement bien près du bon Dieu, que nous attendons le beau temps. Et le lendemain, un gai soleil se montre... le miracle est accompli. S'il n'est pas compté en cour de Rome, du moins nous plaisons-nous à le considérer comme une attention délicate de la Providence qui veut notre joie complète.

b)

Et puis cette chapelle, c'était un reliquaire de souvenirs pour tous les Jésus-Marie du monde. Lorsque le 3 février 1837, Mère Saint-Ignace, la vénérée Fondatrice de la maison, laissait ses nouvelles filles à Fourvière pour retourner au ciel, on avait porté là son corps comme un dépôt précieux, afin qu'il sanctifie cette chapelle qu'elle n'avait pu voir achevée. On n'aime jamais autant les choses que lorsqu'on croit les perdre, voyez-vous, et Mère Saint-Ignace a su léguer à ses filles cet amour pour la chapelle dont elle avait, avec tant de zèle ardent, préparé la construction.

DOC. XXIX

TÉMOIGNAGES EXTRAITS DU PROCÈS ORDINAIRE dressé à la Curie de Lyon, 1926-1928.
– *De la Copie publique, 1934.*

Le Procès ordinaire pour la Cause de béatification et de canonisation de la Servante de Dieu, Mère Marie Saint-Ignace, fut dressé à la Curie de Lyon entre le 16 octobre 1926 et le

7 septembre 1928. Il se tint en 40 sessions, au cours desquelles 12 témoins comparurent dont 3 *ex officio*. Aucun témoin n'avait connu la Servante de Dieu, puisqu'un siècle nous séparait de sa mort. Il s'agit donc de témoins de *auditu a videntibus et de auditu auditus*.

Du point de vue strictement historique, les dépositions des témoins n'ajoutent que peu de choses à la *Positio* pour la connaissance de la vie et des vertus de la Servante de Dieu. Leurs sources principales d'information sont : l'*Histoire*, les Registres de la Congrégation et les documents des *A. G. Rome*, connus à cette époque. De temps à autre, apparaissent aussi les témoignages de personnes qui avaient connu les dernières contemporaines de la Servante de Dieu et les traditions orales de la maison de Fourvière et des maisons fondées par les premières religieuses de la Congrégation.

Compte tenu des observations que nous avons faites jusqu'à présent et, comme nous avons publié, presque en son entier, l'*Histoire* dans le document XXVII, page 521, nous n'avons extrait du Procès et reproduit ici que quelques parties qui se réfèrent au renom de sainteté de la Servante de Dieu et aux traditions orales.

Témoin 1

L'ABBÉ G. LARAMAS, fils de Joseph et de Césarine-Marie Labonne, naît à St-Priest (Isère) le 12 février 1866 ; il meurt à Lyon le 5 février 1942.

À partir de 1913, il était chapelain de la maison de Fourvière, où il a connu quelques religieuses qui avaient partagé la vie des contemporaines de la Servante de Dieu. C'est d'elles qu'il recueille les traditions de la Congrégation. M. Laramas a connu aussi Soeur Julie de Jésus, carmélite et arrière-nièce de Mère Saint-Ignace. Il a étudié la documentation sur la Servante de Dieu telle qu'on la connaissait alors ; il a écrit d'elle une brève biographie à laquelle le Procès informatif fait allusion.

La déposition de ce témoin est le fruit de son étude consciencieuse ; elle comprend aussi quelques grâces attribuées à l'intercession de Mère Saint-Ignace.

Question II, page 25 v^o. Je connais la Servante de Dieu pour en avoir entendu parler par les religieuses auprès desquelles je suis aumônier ; pour m'être intéressé à elle en entendant faire l'éloge de ses vertus ; puis en étudiant les documents qui m'ont été confiés pour rédiger une petite notice sur sa vie. J'ai causé avec la révérende Mère Maillet [lire : Mayet], religieuse carmélite du Carmel de Fourvière, arrière-nièce de la Servante de Dieu.

Question XXIII, pages 51 r^o-52 r^o. Je sais que l'humilité, qui fut avec la charité la vertu dominante de la vie religieuse de la Servante de Dieu, la fit consi-

dérer déjà de son vivant comme une sainte par ses religieuses. Les témoignages des religieuses qui la connurent montrent combien elles tenaient pour certaine la sainteté de leur Fondatrice. Mère Saint-Clément aimait à raconter les traits caractéristiques de cette vie remplie par le zèle, le dévouement et surtout la vraie humilité. Mère Sainte-Julitte redisait souvent les vertus héroïques de la Mère fondatrice, son zèle, l'amour de la Règle et l'humilité. Dans les différentes communautés déjà fondées, on aimait à parler souvent des vertus héroïques de la Mère fondatrice, surtout de son humilité et de sa sublime charité pour Dieu et les âmes. Soeur Saint-Bernard, qui l'avait connue, répétait souvent : « Notre révérende Mère fondatrice nous disait : “ Mes Filles, aimez votre devoir, observez scrupuleusement la vertu de pauvreté, que votre obéissance soit aveugle, gardez toujours la charité comme la prune de vos yeux ” ». Une autre, Mère Sainte-Clotilde, lingère à Lyon, disait de la révérende Mère fondatrice « qu'elle était sévère pour elle-même et avait pour les autres un coeur de mère ». Elle ajoutait, montrant ainsi combien toutes estimaient la sainteté de leur Mère : « Nous aurions une grande joie si Notre-Seigneur nous donnait de voir un jour notre révérende Mère fondatrice sur les autels. » D'autres témoignages consignés dans la Notice que j'ai écrite à son sujet et qui est versée au Procès montrent que Mère Saint-Ignace était, par ses contemporaines, considérée comme une sainte. Elle avait donc « réputation de sainteté ».

Question XXIV, page 52 r^o. Je sais qu'après sa mort, cette réputation ne fait que grandir et que ses religieuses l'invoquent dans leur particulier pour obtenir d'elle une protection particulière. Cette réputation de sainteté s'étendait en même temps que s'étendait et se multipliait la Congrégation que Mère Saint-Ignace protégeait maintenant du haut du ciel. Dans le Bref approuvant, en 1847, l'Institut de Jésus-Marie et ses Constitutions, l'auditeur de la Rote souligne l'extension remarquable obtenue par l'Institut et les fruits qu'il portait. Je sais que, dans les différentes maisons de l'Ordre, on récite une prière approuvée pour obtenir des faveurs spirituelles qui hâteraient la glorification de la Servante de Dieu.

Question XXV, pages 54 r^o-55 r^o. Je sais que plusieurs faveurs temporelles ont été obtenues par l'intercession de la Mère Saint-Ignace. Notamment : guérison d'une fièvre typhoïde et d'une congestion pulmonaire par application d'une image de la Mère Saint-Ignace (Mérida, en Yutacan, juillet 1911), etc.

Question XXVI, page 55 r°. Je sais qu'il est de tradition, dans la Communauté, que Mère Saint-Ignace a accordé beaucoup de faveurs spirituelles à ceux qui l'invoquent avec confiance.

Question XXVII, pages 55 r°-55 v°. Dans toutes ces dépositions, j'ai agi comme historien, d'après des documents que j'ai résumés ou consignés dans le petit opuscule que je dépose au Procès et qui a pour titre *La Servante de Dieu : Mère Marie Saint-Ignace, Claudine Thévenet, fondatrice de la Congrégation de Jésus-Marie, 1774-1837*, Lyon Imprimerie Vitte 1926.

Témoïn 2

SOEUR JULIE DE JÉSUS, de son nom, Marie-Louise Mayet, religieuse du Carmel de Lyon, fille d'Antoine et de Claire Paturle, née le 5 août 1853 et morte le 20 février 1934.

Le témoin, petite-nièce de la Servante de Dieu, nous transmet dans sa déposition des souvenirs de sa famille, laquelle avait entretenu sans interruption le renom de sainteté associé à la Servante de Dieu. Soeur Julie de Jésus appuie le témoignage des vertus de sa grand-tante sur les dires de son père, Antoine Mayet, dit Tonny, et de son oncle mariste, le Père Claudius Mayet. Malgré sa sobriété, ce témoignage mérite d'être publié en son entier.

Notons que la Commission du tribunal à la Curie de Lyon s'était transférée au Carmel pour recueillir le témoignage de Soeur Julie.

Question V, page 59 v°. J'ai entendu mon père parler souvent du bonheur qu'avait eu la Servante de Dieu d'être élevée par les chanoinesses de Saint-Pierre. Elle fut élevée avec une grande perfection pour l'éducation de l'esprit ; c'était une femme très sérieuse. Je crois qu'elle y passa environ sept ans.

Question VII, pages 59 v°-60 r°. Dans sa famille, elle avait une grande influence sur ses frères et soeurs, elle ne se fâchait jamais, elle était en effet la seconde de la famille n'ayant qu'un frère au-dessus d'elle, s'occupant de la famille comme une soeur aînée. Au moment où ses frères ont été arrêtés pendant la Révolution, elle se fit l'ange gardien de ces malheureux ; elle prenait tous les jours les vêtements de la femme de chambre et, accompagnée d'un domestique

de confiance, elle se rendait aux caves de l'hôtel de ville où ils étaient incarcérés. Elle y passait une heure, on ne lui permettait pas d'y rester davantage. Elle se chargeait de vêtements et de provisions pour eux et pour d'autres sur la demande des familles. Un jour, un des gardes lui dit : « Te voilà, citoyenne, je ne te laisserai pas rentrer si tu ne trinques avec moi. » Elle devint rouge et n'hésita pas à finir le verre de vin que l'ivrogne avait commencé et il la laissa rentrer. Elle avait alors 19 ans. On ne laissait pas entrer le domestique. Le lendemain, quand on les conduisit pour les fusiller, aux Brotteaux, elle suivit le cortège le plus près possible ; son frère lui jeta une lettre destinée à sa mère où il demandait de pardonner. Elle voulut, jusqu'à la fin, assister à l'exécution et au massacre de ses frères à coups de crosse. Mon père nous le racontait toujours en pleurant. Un peu plus tard, on découvrit celui qui les avait dénoncés, et ma tante insista auprès de son père pour obtenir qu'il ne soit pas poursuivi. Cet homme resta inconnu et fit plus tard une bonne mort.

Question VIII, page 60 v^o. M^{lle} Jaricot disait que c'était ses malheurs pendant la Révolution qui avaient causé sa vocation. C'est du moins ce que j'ai entendu dire.

Question XIV, page 60 v^o. Quand j'avais 8 ou 9 ans, mon père, dont j'étais la préférée, me disait : « Allons à Jésus-Marie, nous retrouverons ta tante. » Je lui répondais : « Vous savez bien qu'elle est morte ! » Il répondait : « Mais nous y retrouverons son esprit et son esprit me rend meilleur ! » On nous y parlait d'elle avec une grande vénération. Je crois que c'est Mère Saint-Bernard, une jeune religieuse, à la porterie, qui ne pouvait en parler sans verser des larmes. Le pensionnat marchait bien, mais, comme on se trouvait à l'étroit, on renvoya les pensionnaires des familles riches pour garder les orphelines.

Question XV, pages 60 v^o-61 r^o. J'ai entendu parler dans ma famille de l'attitude qu'avait eue M. Pousset pendant la dernière maladie de ma tante. Il lui disait : « Vous avez reçu des grâces pour convertir un royaume et vous en avez abusé. » Ceci parce qu'elle avait voulu garder sa Congrégation distincte de celle des Dames du Sacré-Coeur, avec lesquelles M. Pousset voulait les fondre. On racontait qu'après cette communication ma tante dit avoir eu envie de pleurer et

perdit connaissance pendant huit jours ; et elle ne retrouva sa lucidité que pour dire : « Que le bon Dieu est bon ! »

Question XVII, page 61 r^o. Elle était la marraine de mon oncle, le Père Mayet, mariste, un vrai saint celui-là ! Il l'appelait « sa petite violette » et me disait : « Pourquoi, ma petite, que tu n'es pas comme ça ? » Il ne parlait que de son humilité, et je ne me souviens que de cela parce qu'il s'en servait pour m'humilier.

Question XX, pages 61 v^o-61 v^o. Ah ! j'ai beaucoup entendu parler de sa charité : « Si tu avais vu, me disait mon père, comme toutes ses petites l'entouraient, la chérissaient comme une mère, mais elle ne permettait aucune familiarité. » J'ai entendu mille choses de sa bonté et de ses vertus, mais j'étais trop jeune pour que les détails se gravent dans mon esprit.

Question XXI, page 61 v^o. Par prudence, elle avait mesuré les austérités, car un médecin lui avait fait remarquer qu'on faisait trop de pénitences dans la maison et que les maîtresses ne tiendraient pas à ce régime. Comme elle était aussi prudente que sage, elle mit ses filles au régime commun. Elle n'accordait qu'exceptionnellement l'usage des instruments de pénitence à ses filles. J'ai toujours entendu dire qu'elle avait une grande force de caractère depuis la Révolution.

Question XXIII, page 61 v^o. Je sais que mon père lui demandait tous les conseils possibles parce qu'il la vénérât, et quand j'étais toute petite cela me faisait une vive impression. Mon père disait souvent : « C'est une sainte ! »

Question XXIV pages 61 v^o-62 r^o. On avait conservé d'elle un tel souvenir que mon père était tout-puissant dans la maison parce qu'il était son neveu.

Témoïn 3

L'ABBÉ AUGUSTE MOLIN, fils d'Auguste et de Marguerite Sermet, est né à Lyon le 25 octobre 1857, fut curé de St-Pothin et chanoine de la primatiale de Lyon. Il est mort le 13 février 1932.

Ce témoin joint à sa déposition trois copies authentiques de trois écrits de Pauline Jaricot.

Il les possédait du fait de les avoir héritées de Julie Maurin, biographe de M^{lle} Jaricot :

- 1) Extrait de l'*Histoire de ma vie*, écrite par Pauline Jaricot ;
- 2) Extrait d'une lettre de Pauline Jaricot au Maître général des Dominicains ;
- 3) Extrait d'une lettre du Père Claudius Mayet, mariste, à Julie Maurin, le 8 mai 1889.

Se basant sur ces écrits, A. Molin témoigne de la vertu et de la renommée de sainteté de la Servante de Dieu qui a formé Pauline Jaricot à la vie spirituelle et apostolique, quand elle était encore jeune, dans l'Association du Sacré-Coeur fondée en 1816.

Nous omettons les écrits de Pauline Jaricot, parce que le premier a déjà été reproduit dans le Doc. V, p. 172 et le troisième, dans le Doc. XXV, 3, p. 491 de cette *Positio* ; nous donnons la brève déposition en son entier.

Question IX, page 64 r^o. Je dépose au Procès la copie authentique d'une page de la « Vie » de Pauline-Marie Jaricot écrite par elle-même dans laquelle elle raconte que, s'étant séparée de ses amies mondaines, elle est entrée dans l'Association des Saints Coeurs dont Claudine Thévenet était la présidente, et où elle dit « être encouragée à suivre les mouvements de l'amour de Dieu ».

Question X, pages 64 r^o-64 v^o. Dans une lettre de Pauline-Marie Jaricot dont j'apporte la copie, lettre adressée au révérendissime Père général des Dominicains, elle constate que les personnes de piété « ne sont pas toutes enfoncées dans les cloîtres » parce qu'elle a trouvé l'Association des Saints Coeurs adonnée dans le monde à diverses bonnes oeuvres et dont la lettre donne le fonctionnement. Dans cette Association, Pauline avait la charge de présidente de la section de la consolation et des aumônes.

Question XXIV, page 64 v^o. Dans une lettre du Père Mayet, mariste, neveu et filleul de Claudine Thévenet, envoyée à Julie Maurin, auteure de la « Vie » de Pauline-Marie Jaricot, l'auteur, âgé de 80 ans, y parle de sa tante comme d'une sainte et donne divers détails sur l'enfance de Claudine Thévenet. Ces copies ont été prises dans le dossier des papiers de Pauline Jaricot que je possède par l'héritage de M^{lle} Julie Maurin, sa biographe.

Témoïn 4

PHILIBERT CATHERIN (fr. Prosper, o.p.), fils de François et de Catherine Gonod, naît à Feilleus (Ain) le 14 septembre 1878 et meurt le 23 février 1940.

Le témoin résume deux lettres écrites par Pauline Jaricot à son frère Paul, alors à Naples (les 13 septembre et 2 novembre 1817), dans lesquelles elle lui parle de « Glady » – nom familial de Claudine Thévenet, alors présidente de l'Association du Sacré-Coeur – « qui brûle de zèle pour notre Dieu », et l'exhortait à aider l'oeuvre fondée par la Servante de Dieu.

Le Père Catherin fait une brève allusion à ces deux lettres, transcrites d'un registre des Archives des Pères Dominicains de Lyon, où l'on a recueilli les lettres familiales de Pauline Jaricot. Nous citons sa déposition qui se limite à l'interrogatoire IX et nous omettons les lettres déjà publiées dans le Doc. V, p. 174, de cette *Positio*.

Question X, page 65 v°. Je dépose copie de deux lettres de Pauline-Marie Jaricot à son frère Paul Jaricot, à Naples, le 13 septembre et le 2 novembre 1817, dans lesquelles elle parle de « Glady » Thévenet et des secours à apporter à sa fondation. Cette copie est prise sur un registre reproduisant les lettres de Pauline-Marie Jaricot à sa famille. Ce registre est aux Archives de notre monastère et fait partie du fonds de Pauline-Marie Jaricot remis aux Pères Dominicains de Lyon.

Témoïn 5

PHILOMÈNE PIEGAY (Soeur Saint-Irénée, R.J.M.), fille de Pierre et de Marie Couturier, née à Yzéron (Rhône) le 1^{er} janvier 1857 ; elle entre dans la Congrégation en 1888 et meurt le 30 août 1936.

Témoin *ex auditu a videntibus*, Soeur Saint-Irénée a vécu avec un groupe de religieuses contemporaines de la Servante de Dieu : Soeur Saint-Bernard (entrée 1828-morte 1893), Mère Saint-Jean (entrée 1832-morte 1893), Soeur Saint-Laurent (entrée 1832-morte 1897).

La déposition de ce témoin, quoique brève, est cependant importante pour la connaissance des vertus de la Servante de Dieu ; elle se base surtout sur le témoignage de Soeur Saint-Bernard qui vécut avec la Fondatrice pendant dix ans, soit comme portière ou, dans les derniers temps, comme infirmière.

Question XV, page 66 v°. J'ai connu pendant 7 à 8 ans Soeur Bernard qui avait vécu 10 ans avec notre Mère fondatrice et l'avait soignée pendant sa der-

nière maladie. Elle a été témoin de bien des souffrances qu'elle a endurées à cause des choses pénibles qu'on lui avait dites. Elle a souffert en silence, elle ne l'a jamais fait connaître à la Communauté. C'était, je crois, au sujet des reproches que le Père lui faisait. Elle a dit à Soeur Bernard : « J'ai cru que j'allais éclater en sanglots », et elle n'en a plus reparlé. Elle souffrait beaucoup et tout en silence. Notre Mère se montrait toujours très reconnaissante des soins de son infirmière.

Question XXXIII, page 67 r^o. On disait : « Si celle-là ne va pas au ciel, il n'y en a pas beaucoup qui y iront. » Elle avait bien souffert pendant toute sa jeunesse, et pour fonder sa Congrégation. Elle a eu beaucoup de peine à quitter sa mère qui comptait sur elle.

Question XXIV, page 67 r^o. On désire beaucoup sa canonisation. On la prie chaque jour, mais en particulier, et on lui demande des grâces.

Questions XXV et XXVI, page 67 r^o. Je sais que des grâces ont été obtenues, mais pas en France.

Témoin 6

ROSA MANDRI (Madre Maria di S. Eufemia, R.J.M.), fille de Francesco et de Dolores Campanal, naît à Perelada, province de Gerona (Espagne), le 20 août 1859, entre dans la Congrégation en 1880 et meurt le 18 avril 1936.

Ce témoin, avant de se présenter au Tribunal, avait étudié consciencieusement les documents des *A. G. Rome* ; elle avait fait les recherches dont elle avait été chargée par le Chapitre général de 1925, en prévision du Procès ordinaire pour la Cause de béatification de la Servante de Dieu. Son témoignage, important par sa longueur (pages 74 v^o-278 r^o) est une biographie complète de Mère Saint-Ignace, basée essentiellement sur l'*Histoire* et sur quelques traditions ; mais il ne contient pas de détails nouveaux qui puissent intéresser la *Positio*.

La partie la plus originale de cette déposition réside dans l'étude faite par Mère Eufemia des registres de la Congrégation, ce qui lui a fait découvrir quelques anomalies dans ceux-ci, particulièrement la disparition de la signature de la Fondatrice et des modifications dans la rédaction des actes qu'ils renferment. Le témoin déduit de ces observations que, à partir de la mort du Père Coindre, l'autorité de la Servante de Dieu aurait subi une éclipse due au caractère autoritaire du nouveau supérieur ecclésiastique, M. Cattet, et surtout à partir du

moment où est intervenu M. Pousset, au début de 1836. Ce dernier, selon Mère Eufemia, aurait toujours agi en collaboration avec Mère Saint-André, assistante générale, successeur immédiat de la Fondatrice, et contre cette dernière.

L'examen attentif, interne et externe de ces registres fait pour la présente *Positio* (cf. Doc. XVI, *intr.*, p. 272 ; *Appendice*, p. 289) a mis en lumière l'idée que Mère Eufemia s'était faite était fondamentalement erronée. Les registres, que Mère Eufemia pensait avoir été interpolés, ont été reconnus comme des copies faites après la mort de la Servante de Dieu. Lorsque, en outre, on compare ces copies avec les quelques registres originaux conservés, on constate que la transcription faite par Mère Saint-André est substantiellement fidèle.

L'abondante déposition de Mère Eufemia, plus de 200 pages, toute basée sur les supposées différences d'opinion entre la Fondatrice et Mère Saint-André, peut se diviser en deux parties : dans la première, Mère Eufemia présente une ample biographie de la Servante de Dieu ; dans la seconde, elle revient sur les mêmes faits, les mettant en rapport avec les éminentes vertus de la Fondatrice. Nous ne donnons que quelques brefs extraits qui se réfèrent au renom de sainteté de la Servante de Dieu.

Question XXIII, pages 242 v^o-242 r^o. La vie de la Servante de Dieu nous offre plus d'un fait qui ne peut s'expliquer sans l'intervention du Ciel.

Dans le parcours et le détail des différentes étapes de sa vie que nous avons donnés en son lieu, ainsi que des vertus théologiques, cardinales et religieuses dont nous avons cité plusieurs exemples où elle les pratiqua fidèlement, héroïquement, sont preuve de la sainteté de ses actes; sa grande mission fut en premier lieu la fondation de cette « Providence » pour les enfants pauvres ou abandonnés de la paroisse ; et en second lieu, la fondation d'une nouvelle famille religieuse consacrée à l'éducation de la jeunesse. Pour remplir sa mission, elle reçut du Ciel non seulement des lumières dans son esprit, mais encore elle reçut aussi des grâces particulières dans son âme et des dons surnaturels et de prédilection.

Dès l'enfance, elle eut le don d'attirer les âmes : ses petits frères et soeurs se confiaient à elle comme par instinct, ainsi que plus tard, ses compagnes dans les oeuvres de zèle et ensuite ses compagnes d'association. On ne saurait trop dire de la réputation de vertu, de sainteté même dont M^{lle} Thévenet jouissait dans tout le quartier de la Croix-Rousse. Toutes les oeuvres qui, à cette époque, existaient dans la paroisse pour le soulagement des pauvres lui devaient l'existence. Malgré sa grande humilité, reconnue de tous, elle ne put se dérober de continuer sa protection et son concours comme présidente et directrice. C'était comme la

mère de plusieurs enfants qui se dévoue à tous et à chacun avec même profusion, même amour. Le bon Dieu l'avait douée pour cela des dons remarquables nécessaires à tout bon gouvernement : prudence et discrétion à toute épreuve ; charité sans bornes ni mesure ; et à tout cela elle joignait la bonne administration et une organisation la plus stable et solide, puisqu'elle les fondait dans le seul but, le plus noble toujours, de la plus grande gloire de Dieu et le bien des âmes. Les oeuvres subsistent encore après plus d'un siècle. La Servante de Dieu agissait dans tout cela avec le plus grand naturel et humilité possibles, sans éclat...

Parmi les dons éminents que la vénérée Mère Saint-Ignace possédait, il est à remarquer le don d'attirer les âmes et de les conduire à Dieu, et celui de pénétrer jusqu'au fond de leurs coeurs par un simple regard et deviner même leurs pensées. On voyait que Notre-Seigneur agissait en elle. Cette intuition de la Servante de Dieu s'est constatée plusieurs fois dans sa vie, surtout à l'heure d'admettre quelques postulantes.

Parmi le clergé et d'autres, la révérende Mère Saint-Ignace était reconnue comme une femme supérieure à tous les points de vue de l'initiative, de l'organisation, de l'administration et du gouvernement, présidés par une sainteté simple, éclairée. En voici quelques exemples :

Peu de jours après son installation à Lyon, Mgr de Pins autorisait les cérémonies religieuses de vêtue et de profession à la chapelle de la Maison mère, que jusqu'alors on faisait à Monistrol (2 mars 1824). Il continua ses témoignages d'estime à la Communauté, à l'oeuvre et surtout à la Mère fondatrice.

En juillet 1825, Mgr de Pins donna son approbation aux Statuts de la Congrégation, lui témoignant toute estime et vénération. Le même jour, 25 juillet, il faisait un éloge de l'oeuvre et du dévouement des Dames des Saints Coeurs de Jésus et de Marie en sollicitant officiellement de Sa Majesté la grâce de vouloir revêtir et confirmer de sa sanction royale « une institution si utile et recommandable, etc. » Par cela même, Sa Grandeur donna le plus élogieux témoignage non seulement à l'oeuvre, mais aussi à celle qui la dirige et gouverne.

Témoignage de M. Barou, vicaire général de Mgr de Pins : « Une jeune personne était placée en qualité de femme de chambre dans une excellente famille

de Lyon. Depuis longtemps, elle sentait l'appel à la vie religieuse, sans vouloir pourtant l'écouter trop attentivement ; elle se présenta un jour en désespoir de cause à l'archevêché pour parler à M. Barou, vicaire général, qui l'avait baptisée et lui avait fait faire sa première communion. Elle lui exposa en peu de mots combien elle était malheureuse, que quelque chose lui disait en dedans : « Fais-toi religieuse » et qu'elle avait horreur de cette vie-là ; qu'elle était allée à La Ferrandière dernièrement, mais ses répugnances étaient telles en voyant cette maison qu'il lui tardait de regagner le logis. M. Barou lui fit quelques questions et finit par lui dire : « Mon enfant, soyez fidèle à la voix d'en-haut ; vous êtes appelée à la vocation religieuse, accueillez cette grande grâce ; allez à Fourvière, présentez-vous à la supérieure, c'est une femme de tête ; sa maison, c'est-à-dire sa Communauté, va au parfait. Nous l'avons visitée ces jours derniers avec Mgr de Pins qui en a exprimé sa satisfaction. Allez sans crainte, vous y resterez. » « En y mettant le pied, dit Soeur Saint-Bernard, toutes mes inquiétudes s'évanouirent, je sentis que j'étais chez moi. On m'avait dit vrai. » C'était en 1828.

La preuve de l'estime que Mgr de Pins faisait de la vertu, de la droiture et de la sainteté des vœux de la Servante de Dieu est l'appui qu'il lui prêta à l'heure où il fut humblement consulté par elle sur l'affaire de la fusion de notre Congrégation avec celle de M^{me} Barat. Il fut éclairé du Ciel et il reconnut sans aucun doute dans la Fondatrice les marques des vertus héroïques qu'elle pratiquait pour soutenir et conserver l'oeuvre de Dieu. Le conseil et l'appui de Sa Grandeur dans cette circonstance si critique furent comme une proclamation publique de la loyauté et de la sainteté des vœux qu'il reconnaissait dans la Servante de Dieu de maintenir ses droits.

Autre témoignage de la sainteté reconnue de la Servante de Dieu :

Pauline Jaricot, sur une lettre qu'elle écrivait à la Mère Prévost, supérieure du Sacré-Coeur de La Ferrandière, le 29 février 1841 (vol. 26, p. 83), en lui proposant (sous prétexte d'établir à Fourvière une maison de retraites) tout un plan qu'elle désire renouer pour unir notre Congrégation à celle de M^{me} Barat et faire entrer celle-ci, par conséquent, dans « ce local des religieuses de Jésus-Marie » etc. Pauline, sur cette lettre, parle deux fois d'un certain « personnage » (mot souligné) qu'elle ne nomme pas et qui fut un obstacle à la réalisation de ce plan en 1830, 1834 ; et que, en 1841, ce même personnage occupant encore le même

poste, il faudrait avant tout le faire déplacer ou changer, etc. Ce personnage inconnu, dont parle Pauline Jaricot et qu'elle craint, peut faire encore sombrer ce projet de fusion, etc. Ce personnage nous fournit donc encore un beau témoignage de la sainteté de la Servante de Dieu, Mère Saint-Ignace, car si ce personnage était un ecclésiastique de quelque dignité, comme on peut le déduire du poste qu'il occupait, puisqu'il fut si puissant ou si influent pour empêcher un si grand malheur à la Congrégation des Saints Coeurs, c'est qu'il reconnaissait la sainteté de la Fondatrice, sans aucun doute, laquelle au prix de tant de lutttes, d'humiliations et de sacrifices soutenait humblement et vaillamment l'oeuvre de Dieu, non la sienne.

Les deux à la fois donc, Mgr de Pins et ce personnage inconnu, chacun à leur tour, dans cette circonstance, font preuve de l'opinion de sainteté que leur méritait la Servante de Dieu et la cause qu'elle défendait. Dernièrement, lorsque Sa Grandeur Mgr de Pins apprit que la bonne Fondatrice de la Congrégation des Saints Coeurs était gravement malade, il s'empressa de monter à Fourvière et de lui rendre son dernier témoignage d'estime et de vénération. Il lui permit de communier en viatique tous les sept jours, et il la bénit avec toute l'effusion de son coeur de père et de pasteur.

Après la mort de la révérende Mère Saint-Ignace, le Père Rey fit à la Communauté un grand éloge des vertus solides de la vénérée Mère, encourageant ses filles, et il leur dit que, plusieurs fois, se faisant violence à elle-même, elle se montrait quelquefois moins aimable qu'elle ne le sentait dans son coeur si sensible et affectueux, afin de ne pas les attacher à elle.

M. Cholleton, vicaire général, qui fut nommé supérieur de la Communauté lorsque le père Coindre partit pour Blois en février 1826, porta aussi un intérêt et une bonté toute paternelle à la révérende Mère et à sa Communauté.

Le saint Curé d'Ars dit un jour, parlant de l'Institut naissant : « C'est une Congrégation qui est bien établie. »

M. l'abbé Bonet, curé d'Ainay et oncle de Mère Sainte-Blandine, disait, parlant de notre Congrégation : « Je ne connais pas de Congrégation qui ait tant d'esprit apostolique. »

La sainteté de la Servante de Dieu est remarquée pieusement par toutes ses filles, lesquelles virent souvent comme le Ciel se plaisait à la leur faire visible à leurs yeux par des faits miraculeux. Nous rappelons ici un fait rapporté dans la « Vie » de la Servante de Dieu : Une des premières compagnes de la Mère fondatrice, Mère Saint-Stanislas, entrée aux Pierres-Plantées et qui vécut toujours avec elle, raconta plusieurs faits extraordinaires à Soeur Saint-Firmin, mais elle ne se souvient que de celui qui suit et qu'elle dépose sous la foi du serment. « Un jour, la Soeur chargée des provisions s'aperçoit qu'il n'y avait plus de farine à la maison et qu'il ne restait qu'un seul pain pour toute la communauté et les orphelines. La révérende Mère en est avertie et immédiatement elle va à la chapelle avec toutes les religieuses réciter les litanies de la Providence, la priant avec foi et confiance. Ce dernier pain fut distribué et on ne sait comment ce pain se multiplia et dura trois jours au grand étonnement de toutes.

On n'avait pas de farine ni les moyens pour s'en procurer. Dans un élan de ferveur et de confiance, voilà que la révérende Mère court à la chapelle, elle prie, s'avance vers le tabernacle, frappe à la petite porte et prie ardemment. Ce matin même, on a sonné à la porte ; c'était un charretier qui venait avec une voiture chargée de sacs de farine. On n'en attendait pas, on n'en avait pas commandé. La Mère est avertie, elle descend tout émue, demande au voiturier qui envoie cette farine. Le voiturier lui dit : « Ne vous inquiétez pas, Madame, tout est payé. » Cette Soeur ajoute que ces mêmes faits elle les a entendu raconter plus d'une fois aux Soeurs Saint-Bernard, Saint-Antoine et d'autres qui, avec elles, furent témoins.

Autre exemple : la confiance filiale de la révérende Mère Saint-Ignace en la Sainte Vierge est récompensée par la guérison d'une des enfants de la Providence, jeune fille de 18 ans.

La vénération que les orphelines avaient pour la Servante de Dieu, était profonde. Ce n'était pas seulement de la reconnaissance et de l'amour filial qu'elles lui témoignaient en sa présence, c'était quelque chose de plus intime qu'elles traduisaient en pieuse admiration. Lorsqu'au mois de janvier 1836, la Mère Saint-Ignace tomba malade, les orphelines firent une neuvaine de communions pour demander la guérison, et les prières de ces enfants furent exaucées. Le 8 mars, M^{me} Mayet écrivait à sa fille : « J'ai été voir ma soeur

Ignace qui va un peu mieux sans être bien. » Ce mieux se continua et elle se remit jusqu'à sa dernière maladie quelques mois après.

Lorsque ces pauvres enfants passaient devant la chambre de la révérende Mère malade, elles en baisaient les murs.

Question XXIV, pages 243 r°-255 v°. Le témoignage, la réputation de sainteté de la Mère Saint-Ignace éclata pour la dernière fois sur son lit de mort. Le Père Pousset lui en fournit l'occasion. Voici ce que, au sujet de cette scène sans pareille, dit le révérend Père Charles Payrard, s.m., Lyon, le 26 juillet 1926 : « J'ai lu très attentivement dès hier le petit opuscule que vous m'avez fait l'honneur de me donner et je viens de le relire en entier. L'attrait fondamental de sa vie : disparaître, s'effacer, s'anéantir, peut expliquer certains effacements étonnants sans recourir à une conduite énigmatique du prochain ; l'algarade même de M. Pousset à votre Mère mourante me paraît répondre aux propres vues de la pieuse Fondatrice sur elle-même. Il devait lui plaire d'être traitée ainsi et les paroles du confesseur sont sans doute l'écho de la pensée de l'humble Mère. De nouvelles recherches pourront éclairer encore ce point, mais j'ai l'impression que l'effacement voulu et l'humilité systématique de cette sainte âme expliqueront, mieux que tout, certaines obscurités. »

Les témoignages de la réputation de sainteté de la révérende Mère Saint-Ignace, à ses derniers moments, à sa mort, restent évidents par tout ce que nous venons de dire. Nous allons y ajouter de la force à confirmer peut-être cette réputation par ce qui suit :

1° « Vous avez reçu des grâces pour convertir un royaume entier », lui dit le Père Pousset, et c'était vrai ; la Mère les avait reçues et les avait fait fructifier, mais elle fut contrainte par les douloureuses circonstances que nous connaissons d'en contenir l'essor, et la Providence à laquelle la Servante de Dieu avait tout confié se chargea, peu après sa mort, de faire encore fructifier ces grâces de sa fidèle Servante par ses filles.

Ainsi, ce sera son esprit même qui se répandra partout, sortant de Fourvière, de ce noyau de Mères, remarquables par leur savoir et leur vertu, formées à la vie de dévouement religieux par la Fondatrice elle-même : Mère Sainte-Thérèse,

entrée en 1823, Mère Saint-Pothin en 1827, Mère Saint-Cyprien en 1832. Ces vaillantes missionnaires vont déployer leur zèle pour le salut des âmes qu'elles apprirent par les conseils et les exemples de leur Mère fondatrice pendant 14, 10, 4 ans respectivement ; et les Indes, l'Espagne, le Canada reçurent l'influence directe et les fruits des grâces pour convertir non un royaume entier, mais plusieurs royaumes.

Une des preuves de sainteté de l'Eglise n'est-elle pas son universalité, sa fécondité spirituelle? Ne pourrions-nous pas voir aussi une preuve de la sainteté de notre Fondatrice dans l'extension et la fécondité spirituelle, évangélique, que sa petite Congrégation prit quatre ans à peine après sa mort, et celle qu'elle a aujourd'hui ?

Funérailles. – Les obsèques eurent lieu dans la petite chapelle de la Maison mère ; puis la bière, où dormait la vénérée Mère, la zélée Fondatrice, fut déposée dans cette chapelle qu'elle avait fait élever avec tant d'amour et de sacrifices, et qu'elle avait tant désiré voir entièrement finie et bénite avant de quitter cette terre. Les restes précieux y furent exposés à la vénération de ses filles.

Le convoi fut suivi par un nombre considérable de parents et d'amis qui s'étaient joints à la longue suite des orphelines accompagnant, dans les sanglots et les larmes, celle qu'elles aimaient comme une seconde mère, comme une sainte. La permission fut donnée aux religieuses d'accompagner leur Mère et Fondatrice bien-aimée jusqu'à sa dernière demeure. J'ai entendu dire, il y a des années, que les funérailles de la Mère fondatrice avaient été quelque chose d'imposant, une extraordinaire manifestation générale de regret et de douleur en même temps que de vénération.

Question XXIV, pages 255 v°-269 r°. Au moment de mes dépositions sur les vertus de la Servante de Dieu, l'honorable Tribunal a fixé son attention d'une manière spéciale sur quelques points et quelques faits, sur les vertus de pauvreté, de prudence et d'humilité, demandant de revenir sur ces sujets, afin de les compléter et de les éclaircir lorsqu'on aborderait la « réputation de sainteté » après sa mort. C'est ce que je vais essayer de faire.

La réputation de sainteté de la Mère Saint-Ignace après sa mort est déclarée de différentes manières.

1° Lorsque la bouche des témoins oculaires fait défaut, et qu'ils ne peuvent plus dire la réputation de sainteté de la Servante de Dieu après sa mort parce qu'ils n'existent plus, alors il nous faut la recueillir par ce qu'ils nous racontèrent pendant leur vie et qui nous a été transmis par les traditions orales ou écrites, et bien souvent nous la trouvons avouée, proclamée même par les faits. En voici un exemple :

On aurait pu imposer à la Servante de Dieu la fusion de sa petite Congrégation, la faire disparaître de son vivant même. Si l'autorité compétente lui avait imposé cela, elle était prête, comme un autre Abraham, à lui sacrifier cette Congrégation, la fille de son amour, pour Dieu et pour le prochain, mais on n'osa pas passer outre. C'est que la sainteté s'impose. Aussitôt après sa mort, on aurait pu croire le moment arrivé de réaliser cette fusion tant de fois poussée puisque, la Fondatrice étant disparue, les oppositions n'existaient plus visiblement. Mais, chose étrange, la fusion ne se fit pas non plus ; c'est que la petite Congrégation, restée orpheline sur la terre, avait cependant là-haut, au ciel, sa tendre Mère qui veillait sur elle. Elle l'avait dit peu de jours avant sa mort : « Ma soeur, une supérieure l'est encore au ciel. » On n'osa pas non plus après sa mort la faire disparaître. Nous pouvons appliquer ici ces paroles : « C'est en vain qu'on travaille à détruire ce que Dieu lui-même garde et défend. »

La réputation de sainteté de la Mère Saint-Ignace après sa mort est donc proclamée ici, non par des paroles prononcées, mais par la voix des faits, celui de conserver la vie à sa petite Congrégation tant de fois menacée.

L'existence donc, la conservation et la propagation elle-même de la Congrégation après la mort de la vénérée Fondatrice furent et sont encore des voix éloquentes qui, dans les trois continents et par des milliers de langues filiales, publient la réputation de sainteté de leur Mère et Fondatrice par ces mots transmis de génération en génération : « Notre Mère fondatrice eut beaucoup à souffrir ... elle était très humble ... elle était une sainte... »

Au mois de février 1841, on remua l'affaire de la fusion ; les Mères n'en savaient rien. Cette fois, on avait préparé tout un plan de campagne contre la

petite Congrégation des Saints Coeurs, orpheline depuis quatre ans. Le danger était d'autant plus éminent qu'il ne pouvait être prévenu puisqu'il était inconnu, ignoré de nos Mères. Mais là-haut, au ciel, il y avait la vraie Mère de cette famille et de cette oeuvre si persécutée ; et elle veillait, comme elle l'avait promis avant de mourir, sur cette nacelle que tant de fois elle avait déjà défendue et sauvée du naufrage. Cette fois, ce sera encore elle qui la sauvera d'une manière tout à fait providentielle. Voyons comment :

Au même mois, même année, Mgr Borghi, évêque d'Agra, écrivait à M. Rossat, vicaire général de Gap, de lui trouver six religieuses européennes. Le plan, le but qu'il expose est tout à fait le même qui avait inspiré et guidé la Mère fondatrice pour l'établissement de sa chère « Providence ». Le double but que la Servante de Dieu se proposa, l'éducation des enfants de la classe aisée dans les pensionnats, est aussi exposé dans la lettre de Mgr Borghi : l'éducation des demoiselles européennes après l'éducation des filles natives. On aurait dit ce plan copié sur celui de la Mère fondatrice ; mieux encore, on y sent son inspiration comme si elle-même du haut du ciel eut dicté cette lettre. Nous trouvons encore dans cette circonstance une double intervention de la Mère dans les desseins de la Providence. Plusieurs Communautés avaient donné un refus à M. Rossat avant qu'il s'adressât à notre petite Congrégation.

Il était clairement visible que, dans les desseins du bon Dieu, la faveur et le bonheur de porter au-delà des mers l'oeuvre de notre Mère fondatrice nous étaient réservés : ses filles prolongeraient jusqu'aux Indes cet amour des pauvres et cette abnégation qu'elles avaient appris de leur Mère à Fourvière ; et cet appel d'une telle ressemblance avec son oeuvre, c'était comme un de ses doux sourires maternels qu'elle leur envoyait, laissant sentir que le bonheur du ciel ne lui faisait pas oublier ses enfants de la terre. « Les Mères furent frappées de ce rapprochement, dit l'histoire de la Congrégation ; le but du digne évêque d'Agra était absolument le même qui avait guidé notre Mère fondatrice, c'étaient les mêmes motifs, les mêmes intentions. »

La mission fut acceptée et tout le travail que l'on faisait à l'insu des Mères, ce beau plan de campagne pour faire disparaître notre Congrégation vint échouer contre cet appel providentiel de la même manière qu'avaient échoué les tentatives qu'on avait faites de son vivant.

Est-ce que cette double protection si visible de la Servante de Dieu sur sa Congrégation, appuyée par le Ciel, ne fut-elle pas comme une voix céleste qui voulait faire reconnaître la réputation de sainteté que le Ciel lui accordait ?

À cet événement providentiel, s'ensuivit un autre qui ne l'était pas moins et qui mettait à réalisation les ardents désirs de la Fondatrice durant sa vie, et lequel, selon toutes les apparences, fut l'objet de sa dernière fervente prière sur son lit de mort, lorsqu'elle dit avoir demandé au divin Maître « une grande faveur » pour sa bien-aimée Congrégation. Cet événement nouveau fut que, à l'occasion du prochain départ des premières missionnaires pour les Indes Orientales, on éleva au Saint-Siège les « Preces » pour obtenir son approbation qui, selon la phrase de la Fondatrice, « devait mettre sa petite Congrégation à l'abri de toute poursuite ». L'approbation fut accordée à la première instance et sans être précédée du « bref de louange » réglementaire.

Chose merveilleuse ! Serait-il téméraire de voir en tout cela une nouvelle marque que le Ciel donnait, à défaut de témoins vivants de la réputation de sainteté de la vénérée Fondatrice, par la voix auguste du Chef de l'Église en accordant une approbation si pleine et en des conditions si extraordinaires à sa petite Congrégation ? On ne peut l'affirmer, mais il y a tout lieu de le croire.

Questions XXV et XXVI, pages 270 v°-278 r°. En témoignant de la réputation de sainteté de la Servante de Dieu après sa mort, nous avons dû énumérer en passant, comme étincelles de cette réputation, quelques-unes des grâces et faveurs obtenues par son intercession, prières ou neuvaine à la Très Sainte Trinité à cette intention, et parfois l'application de l'image de la Servante de Dieu.

À la fin de la « Petite Vie », publiée en 1926, on a inséré 22 de ces faveurs, on peut les lire. D'autres, 14, qui n'eurent pas place dans le petit volume consacré à la Mère Saint-Ignace, furent publiées à part (voir ce feuillet). Je ne répéterai ici aucune de ces faveurs, mais parmi les premières j'attire l'attention de l'honorable Tribunal sur quelques-unes, un peu remarquables, et desquelles j'ai présenté témoignages, rapports, certificats compétents.

Témoign 7

MARIE COUTON (Soeur Saint-Laurent, R.J.M.), fille de Jean-Baptiste et de Marie Curviller, est née le 19 octobre 1881 à Castelneau (Aveyron) et décédée le 27 janvier 1935.

La déposition de ce témoin ainsi que celles des témoins 8, 9 et 12 se réfèrent uniquement à la guérison de cette même Soeur Saint-Laurent Couton. La supérieure de la miraculée en parle aussi dans le témoignage 11.

Cette Soeur avait souffert depuis bien des années d'une maladie d'estomac ; le diagnostic des médecins avait révélé un cancer. Dans sa déposition, on trouve tous les détails : elle déclare avoir été guérie le 23 décembre 1927, grâce à l'intercession de la Servante de Dieu, alors que les médecins ne lui assuraient pas plus de quelques mois de vie.

Les témoignages concernant cette guérison sont omis, car ils ne concernent pas les vertus de la Servante de Dieu.

Toute la documentation fournie par les médecins se trouve : a) dans les dépositions des témoins 8, Eugène Reboul, médecin, qui présente une relation détaillée des phases de son examen et 9, Charles-Louis Ferré, médecin et radiologue, qui présente deux comptes-rendus des examens radiologiques ; b) dans le Procès additionnel et le Procès rogatoire de Lyon I, pages 227 v^o-259 r^o ; c) aux numéros 35 et 109 de la liste des faveurs obtenues par l'intercession de la Servante de Dieu.

Témoign 10 (*1^o ex officio*)

MARIE BLAIS (Mère Saint-Henri, R.J.M.), fille de Louis-Henri et d'Hermélinde Fournier, née à Montmagny, province de Québec (Canada), le 17 juin 1860 et décédée le 10 juin 1946.

La déposition de cette religieuse, qui au cours de sa vie eut des charges diverses et importantes dans la Congrégation, se base sur le témoignage de ce qu'elle a appris de Mère Saint-Cyprien (entrée 1832-morte 1868) et de Mère Saint-Cyrille (entrée 1845-morte 1904), fondatrices de la Congrégation au Canada. Nous avons extrait la partie la plus significative pour ce qui regarde la diffusion du renom de sainteté de la Servante de Dieu. Notons que lorsque Mère Saint-Henri fait allusion à la connaissance que l'on a de la Servante de Dieu en Angleterre et en Espagne, elle veut parler de l'expansion du renom de sainteté de la Servante de Dieu parmi les gens du monde, ainsi que des grâces reçues.

Question XII, pages 295 v^o-296 r^o. Depuis l'âge de 10 ans, j'ai toujours vécu dans la Communauté. On nous parlait toujours du grand amour de notre Mère fondatrice pour la Règle. Dans le chapitre, chaque semaine, on insistait sur la

pratique de la Règle dans ses moindres détails pour que, selon le désir de notre Mère fondatrice, notre Congrégation puisse durer et faire du bien jusqu'à la fin des temps, ce qui ne pouvait se faire que si la communauté était très régulière. Je me souviens que lors des visites du cardinal Taschereau, archevêque de Québec, Son Eminence n'avait rien à reprendre au point de vue de la régularité qu'elle admirait, preuve de la sagesse de notre Mère Fondatrice dans ses Constitutions.

D'ailleurs, la révérende Mère Saint-Cyprien, fondatrice de nos établissements du Canada, était entrée dans la Congrégation du vivant de la Servante de Dieu et s'était pénétrée de son esprit. Mère Saint-Cyrille, deuxième provinciale du Canada, entrée dans la Congrégation sous le supériorat de la Mère Saint-André, m'a dit que, lorsqu'elle était entrée à Jésus-Marie, elle avait été frappée de trouver tant de femmes supérieures par l'intelligence et l'éducation, mais surtout par la sainteté de leurs vertus religieuses.

Question XV, page 296 v^o. Nous savions, quand j'étais religieuse, que notre Mère avait souffert du Père Pousset et que c'était l'instrument du bon Dieu pour la sanctification de notre Mère. On racontait que, pendant sa dernière maladie, notre Mère était sortie du coma pour s'écrier : « Que le bon Dieu est bon ! » avec une expression que la Soeur Bernard, qui la soignait, n'avait pas oubliée 50 ans plus tard. Notre Mère était morte le premier vendredi du mois, à 3 heures.

Question XX, page 297 r^o. Plusieurs de mes compagnes sont entrées à Jésus-Marie attirées par la charité qu'elles voyaient régner entre nos maîtresses.

On nous disait qu'il fallait accepter ce que les autres nous faisaient souffrir, sans jamais faire souffrir personne. La Mère Saint-Cyrille disait que c'était une des règles de la Mère fondatrice.

On parlait beaucoup de sa préférence pour les pauvres et de son zèle pour le salut des âmes, et surtout des âmes d'enfants.

Question XXII, pages 297 r^o-297 v^o. La pauvreté que Mère Saint-Cyrille nous a montrée était extraordinaire. Elle avait à peine le nécessaire pour elle, tout en étant très généreuse pour les autres, reproduisant en cela, j'en suis sûre, les vertus de notre Mère fondatrice.

Question XXIV, page 297 v°. Il n'y a pas très longtemps, j'ai eu conscience de sa réputation de sainteté. Vers 1903, je suis allée en Angleterre où j'ai vu prier la Mère fondatrice et obtenir des grâces. C'est en Angleterre et en Espagne que cette réputation de sainteté a commencé à se manifester.

Question XXV, page 297 v°. La première faveur obtenue dont j'ai eu connaissance, c'est la détermination que prit une Soeur de subir une opération qu'elle avait toujours refusé de subir et qui réussit parfaitement. Mère Saint-Stanislas, provinciale en Irlande, dit que Mère Thévenet « fait concurrence à saint Antoine de Padoue pour faire retrouver les objets perdus ».

Témoin 11 (2° *ex officio*)

ANTOINETTE ODIN (Mère Marie de l'Assomption, R.J.M.), fille de Joseph et de Marie Bernard, est née à Lyon le 27 février 1868 ; elle entre dans la Congrégation en 1888 et meurt le 30 août 1955.

Ce témoin, comme supérieure de la Maison mère de la Congrégation de Jésus-Marie à Fourvière, eut l'occasion, comme elle le dit elle-même, d'étudier les registres et autres documents anciens sur la Servante de Dieu et sur la Congrégation qu'elle avait fondée. Elle eut, en outre, des rapports avec quelques religieuses contemporaines de Mère Saint-Ignace.

Aidée par les documents originaux susdits et par les témoignages des contemporaines, Mère Marie de l'Assomption élabore sa déposition qui reflète l'ambiance du renom de sainteté de la Servante de Dieu, que ce soit dans la maison de Fourvière ou dans sa famille, ce qui met surtout en relief le souvenir que l'on garde de sa charité, de son humilité et de sa pauvreté.

Question X, pages 301 r°-302 v°. Dans les archives que j'ai vues à Rome, j'ai été très édifiée de voir toutes les vertus que pratiquait notre Mère fondatrice avant d'être religieuse. J'ai été frappée de la netteté avec laquelle elle donnait conseil à ses jeunes filles, ce qui me semblait être une prédisposition à un bon gouvernement. Elle insistait beaucoup sur l'humilité et la charité.

Question XII, page 301 v°. J'ai remarqué que nos Règles nous permettent de nous adapter à tous les genres d'apostolat, preuve que notre Mère les a composées avec une grande largesse d'esprit en vue d'une large mission d'éducation. Remarque souvent faite dans les Chapitres généraux.

Question XIII, page 301 v^o. Je me souviens qu'à la Congrégation des Rites un prélat m'a dit : « Vous êtes la seule Congrégation qui ait été approuvée sans bref laudatif préalable. »

Question XV, pages 301 v^o-302 r^o. J'ai entendu dire par de vieilles Soeurs, qui avaient servi notre Mère fondatrice elle-même, que celle-ci avait beaucoup souffert, surtout moralement.

Question XX, page 302. J'en ai entendu parler quand j'étais jeune religieuse. On racontait ses actes de charité vis-à-vis de ces jeunes orphelines qu'elle aimait beaucoup. Elle se chargeait de celles qui étaient blessées ou sales. Je regrette de ne plus voir à Fourvière l'ex-voto du miracle obtenu par sa charité pour une de ses orphelines, ex-voto qui a dû disparaître dans un incendie de la chapelle ; on voyait l'enfant en bleu, assise avec plusieurs Soeurs de Jésus-Marie.

Question XXII, page 302 v^o. Un de ses petits neveux, M. Camille Mayet, m'a dit que dans sa famille on l'appelait une petite violette. On avait pour notre Mère, dans la Communauté, une grande vénération sans la nommer une sainte, d'ailleurs elle se cachait derrière Notre-Dame de Fourvière.

Question XXV, pages 302 v^o-303 r^o. J'ai été témoin de la guérison d'une de mes filles. J'avais pris toutes les dispositions pour la faire soigner et soulager dans ses derniers moments. Le 20 décembre, je l'ai envoyée chez le docteur Reboul qui a déclaré un cancer. M. Ferré, après une radiographie, a dit qu'elle avait pour un mois de vie, cinq peut-être, si elle était résistante. J'ai suivi toute la radiographie et j'avais remarqué les points douloureux ...

DOC. XXX

TÉMOIGNAGES PROVENANT DU PROCÈS ADDITIONNEL sur la réputation de sainteté, sur les vertus et les miracles de la Servante de Dieu, Claudine Thévenet ou Marie de Saint-Ignace, instruit en la Curie de Lyon par les autorités ordinaires, selon le décret de la Sacrée Congrégation des Rites, le 25 octobre 1930. – *Copie publique, 1935, vol. 2.*

Comme complément du Procès ordinaire (1926-1928), la Sacrée Congrégation des Rites, à la requête du postulateur de la Cause, le révérend Charles Miccinelli, s.j., accorde que soit